

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2018

240x18

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DES CADENEUX

MARCHE 2017/TX/0052

LOT 2 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS / MOBILIER URBAIN

AVENANT N°1 – PRIX NOUVEAUX ET AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHE

Un marché à procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 a été lancé pour la réalisation des travaux de requalification du quartier des Cadeneaux, sous le numéro 2017/TX/0052.

En date du 15/01/2018, le lot 2 de ce marché (aménagement paysagers/mobilier urbain) a été attribué, après mise en concurrence et avis favorable de la CAO MAPA, au candidat SERP, pour un montant de :

- 148 031,10 € HT
- 177 637,32 € TTC.

Cependant, en cours d'exécution du marché, la réalisation de travaux nouveaux, portant sur l'aménagement de la Place Félix Aureille, est apparue nécessaire. Ces travaux consistent notamment en la réalisation d'un escalier, d'un fronton sur la fontaine, la pose de clôtures et de grade corps, et une modification dans le choix des plantations.

Cela implique de contractualiser dans le BPU des prix nouveaux, qui impactent la tranche ferme du marché uniquement.

Les prix nouveaux (H.T) sont les suivants :

DÉSIGNATION DU PRIX NOUVEAU	PRIX UNITAIRE H.T
PN 1 : Réalisation d'escalier :	6 176,00 €
PN 2 : Création de rosace et fronton sur la fontaine :	1 600,00 €
PN 3 : Fourniture et plantation d'un Olea Europa :	1 500,00 €
PN 4 : Fourniture et plantation d'un Vallis Clausa avec ancrage :	3 000,00 €
PN 5 : Fourniture et pose de clôtures en panneaux rigides verts : (H:1,73 m) / ml	90,00 €
PN 6 : Fourniture et pose de clôtures en panneaux rigides verts : (H:1,30 m) / ml	65,00 €
PN 7 : Fourniture et pose de garde-corps / ml	360,00 €

Le nouveau montant maximum du marché, après avenant N°1, est de :

- 157 028,95 € HT
- 188 434,74 € TTC.

Il résulte de l'optimisation des quantités effectuées (moins values) et de l'application des prix nouveaux (plus values), une augmentation du montant maximum du marché de + 8997,85 € HT, soit + 6,08%.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°1 avec le titulaire du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

VU l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis de la commission MAPA en date du 15 janvier 2018,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signifier au titulaire du marché relatif aux travaux de requalification du quartier des Cadeneaux (lot 2) par avenant les prix nouveaux rendus nécessaires pour permettre la bonne exécution du chantier et l'augmentation du montant maximum du marché,

- AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter l'avenant N°1 pour ajout de prix nouveaux et augmentation du montant maximum du marché.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Octobre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA